Gesté (Anjou) : La mairie PS fait détruire une église contre la volonté de la justice

20/06/2013 à 19h07

La Mairie (PS) de Gesté, en Anjou, a envoyé ses bulldozers en dépit de plaintes déposées par des administrés.

> *Un référé de suspension est en cours pour stopper les pelleteuses et un appel à manifester jeudi devant leurs mâchoires a été lancé sur les réseaux sociaux par plusieurs associations, auxquelles se joindrait le Printemps français.*

Les 2 600 habitants de Gesté (Maine-et-Loire) en ont les bras qui tombent. Des pelleteuses sont arrivées mardi en Anjou pour démolir leur église, immense édifice néogothique du XIXe siècle, situé au cœur de la ville. La population est d'autant plus sous le choc que la municipalité (PS), qui a voté la démolition en 2007 pour reconstruire une église moderne de taille plus modeste, s'est vu refuser le permis de démolir par les autorités administratives. L'Association Mémoire vivante du patrimoine gestois (AMVPG), constituée de 40 familles locales opposées au projet, avait en effet obtenu l'annulation du permis par la cour d'appel du tribunal administratif de Nantes, en février 2012. Décision confortée par le Conseil d'État qui, en décembre 2012, avait rejeté le pourvoi en cassation de la municipalité.

«*Détruire le patrimoine est déjà scandaleux, mais des élus qui passent par-dessus les lois pour le faire, où est-on ?*», s'indigne Jean Woznica, secrétaire général de l'AMVPG. «*Une destruction en toute illégalité*» qui fait bondir l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR), qui recense cinq

églises démolies en France depuis janvier, contre «cinq à dix pour toute l'année 2012», s'inquiète Maxime Cumunel, porte-parole de l'OPR.
«*Reste que des juges ont tranché de manière définitive que l'église présentait assez d'intérêt pour ne pas être détruite. Le maire se fiche du monde, c'est un bras d'honneur au tribunal administratif, au Conseil d'État et aux habitants*» […]
Le Figaro (Merci à Ripper2 et Padamalgam & Fopastigmatizé)